

## **LOCATION DE SALLES**

Entreprises, associations ou particuliers, vous avez la possibilité de louer les salles municipales pour l'organisation de vos événements. Découvrez quelles structures s'ouvrent à vous et comment les réserver.



#### TARIF JOURNALIER EN SEMAINE, DU LUNDI AU JEUDI

	Association seignossaise	Association extérieure	Résident seignossais*	Non-résident seignossais
Salle André VIDAL Rez-de-chaussée	Gratuit	130€	110€	150€
Salle André VIDAL Étage - uniquement pour des réunions	Gratuit	150€	130€	170€

### TARIF WEEK-END DU VENDREDI AU DIMANCHE INCLUS

	Association seignossaise	Association extérieure	Résident seignossais*	Non-résident seignossais
Salle André VIDAL Rez-de-chaussée	Gratuit	340€	320€	420€
Salle André VIDAL Étage - uniquement pour des réunions	Gratuit	300€	280€	380€

Caution : 1000 € - La caution est retenue en tout ou partie, en cas de dégradation des lieux.

Caution forfait ménage : 240 € - La caution est retenue si l'état de la salle n'est pas satisfaisant.

\*Si vous êtes un jeune seignossais qui fête ses 18 ans l'année de la location : réduction de 50% du tarif pour le rez-de-chaussée

Documents à fournir pour l'enregistrement de votre réservation : règlement intérieur signé, contrat de location complété et signé, règlement et chèque de caution. Un mail de confirmation vous sera envoyé pour vous valider la réservation.

# SALLE DE RÉCEPTION PÔLE SPORTIF ET CULTUREL MAURICE RAVAILHE

Annexe - sanitaires - tables et chaises 225 m2 - environ 200 personnes assises

Armoire réfrigérée

Il n'y a pas de cuisine sur place : penser à prévenir votre traiteur.



### TARIF JOURNALIER EN SEMAINE, DU LUNDI AU JEUDI

	Association seignossaise	Association extérieure	Résident seignossais	Non-résident seignossais
Salle de réception Maurice Ravailhe	Gratuit	250€	200€	270€

### TARIF WEEK-END DU VENDREDI AU DIMANCHE INCLUS

	Association seignossaise	Association extérieure	Résident seignossais	Non-résident seignossais
Salle de réception Maurice Bayailhe	Gratuit	650€	550€	750€

**Caution**: 1000 € - La caution est retenue en tout ou partie, en cas de dégradation des lieux. **Caution forfait ménage**: 360 € - La caution est retenue si l'état de la salle n'est pas satisfaisant.

Documents à fournir pour l'enregistrement de votre réservation : règlement intérieur signé, contrat de location complété et signé, règlement et chèque de caution. Un mail de confirmation vous sera envoyé pour vous valider la réservation.